



République du Mali  
Un Peuple - Un But - Une Foi

# LA CHARTE POUR LA PAIX, L'UNITÉ ET LA RÉCONCILIATION NATIONALE



## LA CARTOGRAPHIE DES TERROIRS DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI

Juin 2017



République du Mali  
Un Peuple - Un But - Une Foi

# LA CHARTE POUR LA PAIX, L'UNITÉ ET LA RÉCONCILIATION NATIONALE

ET

# LA CARTOGRAPHIE DES TERROIRS DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI

**Le Médiateur de la République**

Interdiction d'usage de ce livre à des fins commerciales  
comme la vente ou la location moyennant rémunération

ISBN : 978-99952-73-00-2

# PRESENTATION GENERALE

Dans sa Résolution finale, la Conférence d'Entente Nationale, tenue à Bamako du 27 mars au 02 avril 2017 ;

« demande à Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, de définir un cadre, des modalités et un agenda, en vue de l'élaboration définitive de la Charte pour la Paix, l'Unité et la Réconciliation nationale ».

Par le Décret n° 0370/P-RM du 03 Mai 2017, le Président de la République, se référant aux conclusions de la Conférence d'Entente Nationale, a chargé une Commission spéciale :

« de la rédaction de la Charte pour la Paix, l'Unité et la Réconciliation nationale et de l'élaboration d'une cartographie des terroirs de la République du Mali ».

## I.

La Charte pour la Paix, l'Unité et la Réconciliation, reconnaît les causes profondes des crises qui ont ébranlé la République du Mali tout au long de son histoire, dégage un avenir fondé sur : une vision commune ; des valeurs partagées ; des principes et des mesures pour consolider la paix, reconstruire l'unité nationale et conforter la réconciliation nationale.

Par delà les objectifs spécifiques de Paix, d'Unité et de Réconciliation nationale, la Charte ambitionne de servir de référence à l'engagement moral entre les composantes de la Nation et entre l'Etat et les collectivités.

## II.

La présente Cartographie est une illustration des terroirs du Mali et des réalités que recouvrent leurs appellations, leur géographie et leur histoire.

A cet effet, pour chacune des dix (10) régions administratives que compte actuellement le territoire national, un à trois terroirs ont été choisis pour illustrer ces différentes réalités.

Comme on peut le relever, les complexités géographiques et historiques ainsi que les multiples osmose entre les divers groupes humains constituant ces terroirs, transcendent les ethnies et les communautés ; elles concourent à faire du Mali, une Nation PLURIELLE et INDIVISIBLE.

CHARTRE POUR LA PAIX, L'UNITÉ  
ET LA RÉCONCILIATION  
NATIONALE



# SOMMAIRE

## LE PRÉAMBULE

## LES FONDAMENTAUX

1. Vision commune
2. Valeurs partagées
3. Principes

## LES MESURES

1. Consolider la Paix
2. Reconstruire l'Unité Nationale
3. Conforter la Réconciliation Nationale

# LE PREAMBULE

En 1960, la République du Mali a été instituée en tant que « Etat indépendant et souverain ». Revendiquant tous ses antécédents précoloniaux : sur le plan historique, sociologique et culturel, elle s'est engagée dans l'édification d'une Nation moderne avec comme devise : « Un Peuple-Un But-Une Foi ».

Depuis cette date, notre pays a connu différents types de régimes et modes de gouvernance politique et institutionnelle. Malgré des progrès indéniables qu'il a enregistrés, dans la construction d'une nation moderne et démocratique, des crises amples et profondes ont, à plusieurs reprises, gravement contrarié sa marche en avant.

A l'échelle de notre courte histoire post coloniale, des dates s'inscrivent dans un ordonnancement où s'entrecroisent des coups d'Etat militaires (1968 ; 1991 ; 2012) et des Rébellions armées (1963 ; 1990 ; 2006 ; 2012).

Ces évènements douloureux ont eu pour conséquences des atteintes graves notamment aux libertés individuelles et collectives, à la paix, à la stabilité institutionnelle et à l'unité nationale.

Dans le même temps et, très tôt, les modes de fonctionnement successifs de l'Etat centralisé se sont révélés inadaptés pour répondre efficacement et durablement aux exigences d'une administration et d'une gestion efficaces et efficientes d'un service public national, notamment en matière de distribution de la justice, de sécurité, d'aménagement du territoire, de développement humain et social et de respect des diversités.

Cette inadaptation chronique n'est pas tributaire uniquement des structures étatiques elles-mêmes ; elle s'alimente à deux autres sources :

- a) Une recherche constante de légitimation politique des autorités et de l'action publique par delà le contexte institutionnel prévalant et les moyens légaux et réglementaires disponibles ; cette recherche de légitimation recourt, souvent, à un ratissage large de soutiens politiques auprès des syndicats, de l'armée et des services de sécurité, des hauts fonctionnaires, de certaines communautés et leaders traditionnels, des confessions religieuses, des associations de la société civile, etc.

b) L'état d'esprit et le comportement des Agents publics qui, trop souvent, manquent de sens de l'intérêt général ou se complaisent dans un laxisme administratif largement favorisé par l'éloignement de leurs sphères d'action et l'absence d'un contrôle administratif ou citoyen.

Par ailleurs, il est apparu que les thématiques des discours publics, singulièrement politiques, ainsi que certains enseignements scolaires, surtout en matière d'histoire nationale, ont fini par engendrer ici et là, le sentiment d'une vision de la Nation qui privilégie certaines références historiques sur d'autres références tout aussi historiques et consubstantielles à cette même Nation.

Les effets combinés des crises à répétition, de l'incurie chronique de l'Etat central, des discours publics peu en phase avec les attentes du pays profond, ont considérablement affaibli les fondements d'une construction nationale, promesse de développement et de sécurité. Ils ont généré, au fil du temps, les conditions matérielles et psychologiques qui ont permis à des groupes souvent venus de l'extérieur, d'entreprendre des actions ayant porté atteinte à la paix, à l'unité et à la concorde nationale.

Par sa violence, par son ampleur, par le cortège de déchirures et même des cassures potentielles qu'elle portait en elle, la crise de 2012 a constitué une grave menace pour l'unité nationale, l'intégrité territoriale et la cohésion sociale.

Reconnaissant comme exactes, sérieuses et fondées les causes réelles de la situation de précarité sécuritaire, sociale, voire institutionnelle de la République, le Peuple malien, dans son ensemble, avec l'aide précieuse de la médiation internationale, a su trouver en lui les ressources morales et psychologiques nécessaires pour rejeter toutes les tentations de division quelles qu'en soient les motivations et récuser le défaitisme ainsi que le fatalisme du mal développement.

Puisant dans ses valeurs sociétales morales, religieuses et spirituelles séculaires, il a su transcender les douloureuses épreuves qui l'ont endeuillé dans toutes ses composantes, et décider de renouer avec sa marche en avant pour écrire de nouvelles pages de sa glorieuse histoire. Ce faisant, il honore la mémoire de toutes les victimes, de tous les conflits et de toutes les défaillances de l'Etat. De même, il rend hommage au courage et à l'esprit de sacrifice de tous les soldats maliens et non maliens tombés sur le champ d'honneur.

Au sein des populations maliennes, des forces nouvelles et un esprit nouveau sont nés des expériences à la fois politiques et sociales en matière de gouvernance et du « vivre ensemble ». Des changements profonds sont intervenus et continuent de se produire dans la société, portant avec eux l'aspiration de toutes les

composantes nationales à la paix et à la réconciliation nationale. Toutes ces composantes attendent de l'Etat qu'il assure normalement sa mission régalienne en matière de sécurité, de développement et de solidarité.

Au sortir de la douloureuse épreuve qui s'est abattue sur le pays avec le déclenchement des événements de 2012, la présente Charte exprime la volonté et l'engagement de toutes les composantes nationales à œuvrer à la consolidation de la paix, de l'unité et de la réconciliation afin que, à nouveau et pour toujours, « les cœurs vibrent de confiance » en l'avenir d'un Mali uni, prospère et fraternel.

# LES FONDAMENTAUX

La Conférence d'Entente Nationale a clairement exprimé la détermination de toutes les composantes du pays à travailler pour éradiquer les causes profondes des crises que le pays a connues et pour promouvoir une véritable réconciliation nationale fondée sur une unité nationale respectueuse de la diversité humaine, caractéristique de la nation malienne.

Ce peuple, dans son écrasante majorité, est convaincu que seul le retour de la paix et de la sécurité peut garantir et consolider les bases de la réconciliation et de l'unité nationales. Ce retour est une forte et pressante attente notamment au niveau des Jeunes et des femmes.

Concernant la problématique de l'Azawad, les conclusions de la Conférence d'Entente Nationale expriment un consensus qui est conforme à l'esprit et à la lettre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger. Elles retiennent trois éléments principaux :

- ▶ « le terme de l'Azawad ne renvoie plus à aucun projet politique ;
- ▶ l'appellation Azawad, au plan administratif, ne peut englober de fait toutes les régions dites du Nord ;
- ▶ l'appellation Azawad recouvre une réalité socioculturelle, mémorielle et symbolique partagée par certaines populations du Nord du Mali ».

Les aspirations et prétentions légitimes, liées aux aspects socioculturels, mémoriels et symboliques doivent être réglées dans le cadre de la libre administration des collectivités territoriales en République du Mali, prévue par la Loi, et du libre choix démocratique de leurs appellations dans le respect de la Constitution.

A travers les conclusions, notamment les résolutions et les recommandations de la Conférence d'Entente Nationale se dégagent une vision commune pour l'avenir du pays, des valeurs partagées et des principes qui pourront guider la reconstruction nationale.

# 1

## VISION COMMUNE

- ▶ Le Peuple malien est et restera indivisible.
- ▶ Le Mali est une nation plurielle ; son unité est ancrée dans les liens multiséculaires indestructibles qui fondent sa diversité.
- ▶ Le territoire de la République du Mali comprend des terroirs qui sont des zones d'habitation, humaines, considérées dans leurs particularités culturelles, mémorielles et traditionnelles.
- ▶ La pluralité culturelle, linguistique et religieuse est à la fois une richesse humaine et un fondement dont la reconnaissance et la promotion constituent le ciment de la cohésion sociale.
- ▶ Le Peuple malien est un peuple épris de liberté, de paix, de tolérance, de justice et de solidarité. Il inscrit son avenir dans les courants modernes des progrès de la science et de la technologie pour le bénéfice de son développement économique, social et culturel et la préservation de son environnement.

# 2

## VALEURS PARTAGEES

- ▶ L'intérêt général prime sur les intérêts catégoriels et personnels.
- ▶ La justice, l'équité, la tolérance et la solidarité font partie des plus hautes valeurs nationales.
- ▶ La société malienne est tributaire de ses diversités culturelles, éthiques et religieuses ainsi que d'un processus multiséculaire d'unification qui fait partie intégrante de son identité.
- ▶ La famille est à la fois le fondement de la société et une valeur éthique dont il convient de préserver le rôle, notamment dans l'éducation de base.
- ▶ La République du Mali est un Etat démocratique, social et laïc.
- ▶ L'intégrité et la transparence dans la gestion des ressources publiques constituent un impératif de bonne gouvernance.

# 3

## PRINCIPES

- ▶ L'Etat du Mali est un Etat unitaire, indivisible et décentralisé.
- ▶ Toutes les collectivités territoriales jouissent du principe de la libre administration conformément à la Loi.
- ▶ Les collectivités territoriales sont libres d'adopter, démocratiquement, les appellations des terroirs auxquels elles appartiennent.
- ▶ Les principes de gouvernement sont ceux des droits de la personne humaine, des libertés fondamentales, de l'égalité d'accès notamment à l'éducation, à la justice et à la santé.
- ▶ La reconnaissance du mérite est consacrée.
- ▶ L'unicité et l'exclusivité d'une Armée nationale républicaine sont sacrées.

## 1

### MESURES POUR CONSOLIDER LA PAIX

La Paix se définit comme une vertu, un comportement social, une tendance ou disposition pour le Bien, la confiance et la justice. Elle correspond aussi à un idéal spirituel, social et politique.

C'est aussi la cessation de l'état de belligérance entre deux ou plusieurs parties ; l'état de concorde, d'accord entre les concitoyens, les groupes sociaux ; l'état de groupes de personnes qui ne sont pas en conflit, en querelle ou vivant en tranquillité avec leurs voisins.

Les différentes crises socio-politiques ont contribué à créer une situation propre à compromettre la paix au Mali. Au nombre des principaux facteurs déclenchant de ces crises, il faut noter en premier lieu la mauvaise gouvernance, notamment le caractère centraliste de l'Etat, l'insuffisance chronique du transfert des ressources et des compétences aux collectivités territoriales, la mauvaise distribution de la justice, l'impunité, la dégradation de la qualité des relations entre les citoyens et l'Etat, ainsi que l'accumulation des frustrations liées à cette situation. Il y a lieu de noter également le terrorisme, l'extrémisme religieux et le trafic de drogue. D'autres facteurs sont relatifs à l'existence et à la multiplication de groupes armés, ainsi qu'à l'instrumentalisation de la religion, en particulier la religion musulmane.

La résolution de ces causes de troubles à la paix passe nécessairement par la prise de mesures appropriées.

- ▶ Mise en place de mécanismes de prévention et de gestion des conflits ; le recours au dialogue et à la concertation, comme vertus cardinales, pour la prévention et la gestion des conflits ; l'acceptation, le cas échéant, du pardon de tout individu ou groupe d'individus qui rendrait les armes et qui s'engagerait à ne pas les reprendre pour quelque motif que ce soit, à condition qu'il n'ait pas été impliqué dans des crimes de guerre.

- ▶ Condamnation et rejet de toutes formes de violences et d'intolérance comme moyen d'expression politique, syndicale, sociale, identitaire, économique ou religieuse.
- ▶ Promotion et entretien d'une coexistence harmonieuse des religions, des croyances et des ethnies.
- ▶ Promotion de la bonne gouvernance, la citoyenneté et les droits de l'homme à tous les niveaux ainsi que l'éthique du bien commun.
- ▶ Lutte contre la gabegie, l'indiscipline et les contournements des normes et règles.
- ▶ Lutte contre l'impunité.
- ▶ Moralisation et refondation de l'espace politique.
- ▶ Dans les zones à faible densité humaine, assurer prioritairement, la sécurité alimentaire, l'effectivité de la présence de l'Etat et le développement des infrastructures et des services de base.
- ▶ Un engagement sans réserve du gouvernement de la République, avec le soutien des populations, dans l'éradication du terrorisme, du narcotrafic et des atteintes de tous genres contre les droits de l'Homme, notamment ceux de la femme et de l'enfant.

## 2

### MESURES POUR RECONSTRUIRE L'UNITE NATIONALE

L'unité se définit comme un sentiment d'attachement personnel, le sentiment d'un acquis, d'une appartenance revendiquée à un ensemble harmonieux cultivant la convivialité et le vivre ensemble.

L'unité nationale est un édifice à bâtir sur des valeurs partagées, dans le respect mutuel autour de la paix, de la sécurité et de la confiance. Elle s'incarne dans une volonté clairement et librement exprimée de vivre ensemble sur un territoire commun dans le respect de la diversité socio culturelle, linguistique et religieuse : le tout en respect scrupuleux de la Constitution et des symboles de la République.

Les causes qui ont été à la base de l'effritement de l'unité nationale ne furent jamais d'origine raciale, ethnique ou religieuse. Elles prennent leur source, principalement dans plusieurs décennies d'instabilité institutionnelle, de favoritisme, de frustrations, d'absence de l'autorité de l'Etat dans certaines parties du territoire et de mal gouvernance.

La suppression de ces causes d'effritement de l'unité requiert des mesures appropriées.

- ▶ L'Etat doit prendre des mesures urgentes destinées à créer la confiance, à assurer la restauration de son autorité et le respect des principes d'équité et de justice sociale avec un renforcement des bases de l'Etat de droit.
- ▶ La question sécuritaire est un des impératifs à assurer pour consolider la paix et l'unité nationale. Aussi, il faut prendre des mesures énergiques et urgentes pour la reconstruction d'une véritable armée républicaine nationale.
- ▶ Dans le but d'assurer un développement harmonieux du pays au bénéfice de l'ensemble des citoyens, il convient de prendre des mesures urgentes, notamment en élaborant un schéma national et consensuel d'aménagement et un plan de développement participatif de toutes les régions ; en accélérant l'exploration et l'exploitation des ressources minières au bénéfice prioritairement des populations locales ; en veillant à une juste répartition de la richesse nationale, aussi bien en ressources humaines qu'en ressources économiques ; en appliquant une fiscalité locale appropriée selon les spécificités économiques et l'état de développement de chaque région en orientant les projets de développement en fonction des besoins et des priorités des populations concernées.
- ▶ L'Etat doit élaborer des politiques sociales adéquates et adopter une discrimination positive en faveur des femmes et des jeunes en matière de recrutement, de nomination dans les services publics de l'Etat, et d'élection à tous les niveaux.
- ▶ En vue d'une bonne gouvernance effective, les Maliens exigent désormais l'application des principes de transparence et de reddition de comptes dans la gestion des affaires publiques. Ils exigent aussi une lutte sans complaisance contre la corruption, le népotisme, la concussion, le trafic d'influence et les délits d'initié.
- ▶ La crise que vit le Mali présente également une dimension spirituelle. Aussi, il convient de prendre en compte le point de vue des confessions

religieuses qui jouent un rôle déterminant pour la promotion des valeurs de famille, de fraternité, de tolérance, de solidarité et de bonnes mœurs.

- ▶ Il faut renforcer la cellule familiale, protéger et défendre les mœurs et développer une politique de la famille en mettant l'Homme au cœur des priorités, ainsi que le droit de tout citoyen à la protection par l'Etat sans aucune discrimination.
- ▶ L'Etat doit renforcer l'éducation civique et morale pour cultiver l'amour de la patrie.
- ▶ Pour rendre tangible l'idée de « l'unité dans la diversité », il est nécessaire de prendre en compte les valeurs et les dimensions culturelles de toutes les régions du Mali, en assurant l'égalité de statut des langues nationales, et en créant des cadres favorisant l'expression culturelle de la diversité nationale dans les médias, sans pour autant tolérer les associations ou partis politiques à connotations familiales ou ethniques.

### 3

## MESURES POUR CONFORTER LA RECONCILIATION NATIONALE

La réconciliation nationale a pour objectif :

- ▶ d'aider la société traumatisée par la violence à faire face à son passé de façon critique, afin de sortir des cycles de crises profondes ;
- ▶ d'éviter que de tels drames ne se reproduisent ;
- ▶ de promouvoir de manière continue et agissante une paix juste et durable.

Incontournable pour la restauration d'un climat social dramatiquement éprouvé par des conflits entre les composantes d'une même nation, la réconciliation doit développer toutes les actions propres au « vivre ensemble » et restaurer un climat générateur de confiance. Ainsi, elle s'appuie en de nombreuses situations sur les vertus du pardon qui, sans nier la gravité des préjudices subis, transcende la souffrance personnelle et le ressentiment général. Pour être durable, elle doit se fonder sur la justice, que celle-ci soit répressive ou réparatrice et permettre de faire droit aux victimes sans compromettre la possibilité de continuer à « vivre ensemble ».

Ainsi comprise, la réconciliation nationale a pour finalité d'aider les Maliens à reconstruire une société plus consciente de la communauté de destin des groupes qui la composent et à promouvoir les valeurs de pardon, d'entente, de cohésion sociale, d'harmonie et de solidarité.

La réconciliation est une attente réelle et pressante de l'ensemble du Peuple malien, en particulier les femmes et les jeunes.

En vue de favoriser la consolidation de la réconciliation nationale et la cohésion sociale, des mesures appropriées doivent viser à retrouver le substrat du « vivre ensemble » multiséculaire des Maliens.

- ▶ L'Etat est le garant principal de toutes les actions destinées à la réconciliation nationale et la cohésion sociale. La présence de l'Etat sur l'ensemble du territoire national et le respect de son autorité est un impératif pour la protection de l'ensemble des citoyens. Cette présence doit être effective, permanente, efficace et efficiente.
- ▶ L'Etat doit accélérer la mise en œuvre des mesures pour le retour et la réinsertion des Réfugiés maliens.
- ▶ La question de la gouvernance est au cœur des crises cycliques que le pays a connues. Ceci implique un perfectionnement optimal de la gestion publique sur le plan institutionnel, économique et sécuritaire. Il faut donc moraliser la vie publique en luttant contre la corruption, l'enrichissement illicite, le népotisme etc. Il faut également une distribution saine de la justice qui doit être accessible à tous les citoyens.
- ▶ Les maliens doivent se réconcilier avec l'histoire inclusive et multidimensionnelle de leur pays. En effet, il est apparu que les différentes composantes de la nation malienne n'avaient que des connaissances partielles et fragmentaires de leur histoire commune. L'Etat doit organiser l'appropriation par tous les Maliens de cette histoire commune, aussi bien dans ses antécédents précoloniaux que dans sa partie coloniale et post coloniale. Cela nécessitera une redéfinition de certains contenus de l'enseignement de l'histoire à tous les niveaux du système éducatif d'une part et d'autre part, un renouvellement des discours publics, notamment politiques, en vue d'une meilleure conscientisation des populations. Un projet d'une Histoire générale du Mali inclusive pourrait être envisagé.
- ▶ Le respect de la diversité est une condition sine qua non du « vivre ensemble ». Il s'agit aussi de promouvoir les valeurs de liberté pour tous les maliens, la libre circulation des personnes et des biens sur toute l'étendue

du territoire national, les valeurs de travail, de justice et d'équité, ainsi que l'esprit de responsabilité individuelle et collective.

- ▶ Le peuple malien, tout en transcendant les crises et conflits qui ont émaillé son histoire, doit en garder la mémoire pour prémunir sa postérité contre d'éventuelles discordes ultérieures. Aussi, il devra être instaurée une journée nationale de la réconciliation et du pardon, au cours de laquelle le Président de la République s'adressera à la Nation.
- ▶ Pour accompagner et favoriser la réconciliation nationale, certaines mesures spéciales doivent être considérées ; il s'agit entre autres de :
- ▶ Amnistie des faits poursuivis devant les juridictions nationales en lien avec la rébellion armée de 2012 à l'exception des faits de crimes collectifs, de viols, d'attentats à l'explosif dans les lieux et sur les voies publiques.
- ▶ Arrêt des poursuites à l'encontre de tout auteur, co-auteur ou complice recherché mis aux arrêts ou en liberté provisoire d'un crime ou délit perpétré à l'occasion des événements de rébellion armée de 2012 qui reconnaîtra sa responsabilité pénale et demandera publiquement pardon aux victimes et au peuple malien.
- ▶ Toute personne ayant fait l'objet de mesures administratives et/ou disciplinaires, de licenciement ou de congédiement du fait de sa participation comme auteur, co-auteur ou complice d'actes commis à l'occasion des événements de la rébellion de 2012, doit voir sa situation sociale ou professionnelle normalisée.
- ▶ Tout en condamnant fermement l'instrumentalisation des préceptes de l'islam et le mauvais usage qui en a été fait, l'esprit de la réconciliation nationale doit s'appuyer sur la mansuétude caractéristique du peuple malien pour s'ouvrir, le cas échéant, à un dialogue avec toute personne repentie qui s'engagerait publiquement à renoncer à faire recours aux préceptes religieux pour alimenter la haine populaire.

Au-delà des objectifs de paix, d'unité et de réconciliation nationale, la présente Charte vise à :

- ▶ servir de référence à l'engagement moral entre les composantes de la Nation et entre l'Etat et les collectivités ;
- ▶ contribuer à combattre les multiples déviations graves courantes de l'Administration malienne ;
- ▶ contribuer à l'établissement de relations confiantes et durables entre l'Etat et ses principaux partenaires nationaux ;
- ▶ contribuer au renforcement de l'Etat de droit.

Les autorités de la République du Mali prendront les mesures législatives et réglementaires nécessaires pour la mise en œuvre de la présente Charte.





# SOMMAIRE

INTRODUCTION

TERROIR : CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

CARTOGRAPHIE FACTUELLE DES TERROIRS AU MALI

QUELQUES TERROIRS PAR RÉGION ADMINISTRATIVE DU PAYS



# INTRODUCTION

---

Le présent document a deux (2) grandes parties qui sont : une cartographie factuelle des terroirs que compte le pays et une présentation illustrative de quelques terroirs par région. Elles sont précédées d'une introduction sur le concept et la définition du terroir.

La cartographie factuelle a été principalement élaborée sur la base de documents et d'informations fournis par l'Institut d'Économie Rurale du Mali (IER).

Quant à la présentation illustrative, elle a pour objectif, à défaut de le faire pour tous les terroirs, de livrer plus de détails en ce qui concerne quelques terroirs choisis par région.

# TERROIR : CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Il s'agit ici d'éclairer sur le concept de terroir (ou des terroirs), c'est-à-dire sur les caractéristiques qui le définissent. Partant, il convient de situer la difficulté liée à la traduction du vocable « terroir », mot d'origine française dans les langues nationales du Mali.

En intégrant cette difficulté, un premier défi a été d'apporter un éclairage conceptuel, pour une connaissance et une compréhension communes, partagées et acceptées sur le terme terroir ; le second défi a été la confusion entretenue dans les mentalités tendant à ramener du même coup, les fiefs des anciens empires et royaumes au statut de terroir, ou encore, en rapport avec l'heure du temps, la résurgence d'une quête de territorialité dans un contexte d'irrédentisme et de volonté d'érection ou de promotion d'espaces de vie en rapport avec la création de nouvelles régions.

Il faut veiller à ne pas confondre « terroir » avec une pratique de production primaire, une entité politique ou ethnoculturelle, etc. Il a été mis en avant le caractère divers des terroirs, leur composition cosmopolite (aucun terroir n'est ni mono-clanique, ni mono-ethnique, ni *a fortiori* mono-« racial ») ; de plus, la longue histoire de la dégradation du climat et de l'environnement où évoluent les communautés a fait de ces terroirs des réalités mouvantes.

# 1

## DÉFINITION DU TERROIR

Pour une compréhension partagée et opérationnelle, la définition suivante du terroir a été adoptée:

**« Le terroir est un espace géographique de vie dans lequel évolue une population, à travers ses activités culturelles, sociales et économiques dans le respect du cadre écologique. Les terroirs sont des espaces vivants et innovants qui ne peuvent être assimilés à la seule tradition ».**

Sur la base de cette définition, les caractéristiques suivantes ont été identifiées pour circonscrire la notion du terroir :

- ▶ la prise en compte des changements écologiques liés à la démographie et celle de l'ancrage des communautés à inscrire leur vie dans un vivre ensemble et à s'y identifier ;
- ▶ la dénomination actuelle de certains terroirs peut ne plus renvoyer aux réalités qu'ils sont censés recouvrir ;
- ▶ le terroir ne renvoie pas non plus forcément à une entité territoriale ou politique dont les limites sont définies une fois pour toutes ;
- ▶ l'homogénéisation de l'appellation des terroirs participe davantage à conforter les référents locaux et en tenant compte des populations dans leur diversité, etc.

En termes de caractérisation des terroirs, le choix a été fait de prendre comme point de référence les terroirs déjà identifiés, au Mali, suivant la base des données établie par l'Institut d'Économie Rurale (IER), à partir de cinq (5) entrées :

### ***Du cadre géographique (physique et humain)***

- ▶ le climat ;
- ▶ le paysage (la végétation naturelle ainsi que les modifications apportées à celle-ci par l'action de l'homme) ;
- ▶ le relief ;
- ▶ la nature, la qualité des sols et celles des produits du sous-sol ;
- ▶ la population à travers ses caractéristiques démographiques ;
- ▶ l'hydrographie...

### ***Du cadre culturel***

- ▶ les traditions ;
- ▶ les langues ;
- ▶ les arts ;
- ▶ le folklore ;
- ▶ l'habitat ;
- ▶ les habitudes alimentaires ;
- ▶ les tenues vestimentaires ;
- ▶ le patrimoine matériel et immatériel (sites archéologiques, mausolées, musées)...

### ***Du cadre social***

- ▶ les règles de vie commune (celles qui régissent par exemple le mariage, le divorce, les baptêmes, les successions, les fêtes) ;
- ▶ l'ordre social (les différents statuts sociaux) ;
- ▶ les différents types d'organisation sociale ;

- ▶ les différents mécanismes et pratiques de régulation sociale (exemples des alliances à plaisanteries telles que le « Synankouya », ou le « Bassatareye » « Tibouboucha »...

### **Du cadre économique**

- ▶ les différents types d'activités (l'agriculture, l'élevage, la pêche, la chasse, la cueillette, le commerce, l'artisanat, les activités minières) ;
- ▶ l'industrie et les autres services ;
- ▶ les systèmes d'exploitation économiques (exemples des systèmes fonciers en usage, la taille des exploitations agricoles, les techniques de cultures utilisées, systèmes d'élevage ;
- ▶ les différentes productions économiques du terroir.

### **Du cadre de la paix, de l'unité, de la cohésion sociale et de la réconciliation nationale**

En lien avec ce qui précède, il est indiqué de :

- ▶ veiller sur les délimitations matérielles des terroirs. Cela a pour but d'amoindrir les risques d'appropriation particulière du moment où le Mali est une République « indépendante, démocratique, unitaire, indivisible, sociale, et laïque » ;
- ▶ faire preuve d'une très grande prudence dans la cartographie des terroirs, car une carte s'élabore en temps de paix, même si par ailleurs elle sert à faire la guerre ou à régler des conflits.

# CARTOGRAPHIE FACTUELLE DES TERROIRS AU MALI

La carte en annexe du présent document donne une illustration des terroirs de la République du Mali.

Aucun texte de la République du Mali ne réglemente les terroirs, bien qu'ils soient des parties constitutives de la territorialité d'une région ou supra régionale et dès fois même infra. En cela, les terroirs recouvrent des réalités socioculturelles, mémorielles et symboliques partagées par des populations qui vivent dans les mêmes espaces géographiques et humains et s'y réfèrent.

L'Institut d'Économie Rurale (IER) a élaboré une base de données qui, en répartissant 10 244 villages suivant les zones naturelles, les zones climatiques et les traditions de vie commune et dans la durée, fait ressortir au total : 110 terroirs à partir de 14 zones naturelles situées entre 04 zones climatiques (zones pré guinéenne, saharienne, sahélienne et soudanienne).

Cette catégorisation regroupe le nombre de villages, hameaux, tribus et fractions identifiés par terroir allant du plus grand nombre d'entités territoriales couvertes au plus petit nombre (cf. tableau1).

**Tableau n° 1 : Répartition des villages du Mali suivant des terroirs d'attache**

N°	Terroirs	Effectifs	%
1	SENO	646	6,31
2	BELEDOUGOU	526	5,13
3	MACINA	418	4,08
4	BANIMONOTIE	371	3,62
5	BANICO	355	3,47
6	HAYIRE	343	3,35
7	MINIANKALA	317	3,09
8	BOBOROTOU	313	3,06

N°	Terroirs	Effectifs	%
9	BENDOUGOU	294	2,87
10	GUIMBALA	281	2,74
11	KOKRYDOUGOU	244	2,38
12	KAARTA	237	2,31
13	MPEBA	236	2,30
14	DIONKALA	227	2,22
15	TIENDOUGOU	203	1,98
16	GOURMA	197	1,92
17	DJITOUMOU	191	1,86
18	GONDO MONDORO	173	1,69
19	KENEDOUGOU	173	1,69
20	DJENNERI	165	1,61
21	WASSOULOU	161	1,57
22	MANDE	157	1,53
23	DUGUWOLOWULA	155	1,51
24	HAOUSSA	136	1,33
25	GANADOUGOU	135	1,32
26	KALA	135	1,32
27	FOLONA	120	1,17
28	MEGUETAN	113	1,10
29	ZEGUEDOUGOU	113	1,10
30	KINGUI	109	1,06
31	GUENIEKALARI	106	1,03

N°	Terroirs	Effectifs	%
32	AKLE AZAOUAD	96	0,94
33	TIOROSI	93	0,91
34	SOUBOUNDOU	92	0,90
35	KOUNARI	89	0,87
36	GUIDIMAKHA	86	0,84
37	TILEMSI	83	0,81
38	MESSEKELA	72	0,70
39	BOLOMISSIN	69	0,67
40	DILLY	69	0,67
41	KAMIANDOUGOU	68	0,66
42	FARIMAKE	67	0,65
43	DIGANIDOUGOU	66	0,64
44	KROUMARY	65	0,63
45	GUEGNEKA	62	0,61
46	ADRAR TIMETRINES	61	0,60
47	KONKODOUGOU	57	0,56
48	GUIMBAYA	54	0,53
49	TOMORA	54	0,53
50	FALLOU	52	0,51
51	DIEDOUGOU	48	0,47
52	FOULADOUGOU	47	0,46
53	BIRGO	46	0,45
54	DIOMBOUGOU	46	0,45

N°	Terroirs	Effectifs	%
55	ISSABER	45	0,44
56	GADIAKA	44	0,43
57	NIAGALA	43	0,42
58	GUENOUKOUROU	41	0,40
59	WAGADOU	41	0,40
60	KAPOLONDOUGOU	40	0,39
61	BINGA	39	0,38
62	DOH	39	0,38
63	BABOUGOU	38	0,37
64	DIAFOUNOU	38	0,37
65	KOUSSASSA	38	0,37
66	MOURDIAH	38	0,37
67	MARINTAMBAYA	37	0,36
68	TAMBAOURA	36	0,35
69	BAFING	35	0,34
70	BANIAGADOUGOU	34	0,33
71	BETEYA	30	0,29
72	BAMBOUK	29	0,28
73	DINANDOUGOU	29	0,28
74	BALLE	28	0,27
75	SANAN	28	0,27
76	KONTELA	27	0,26
77	TIOKI	27	0,26

N°	Terroirs	Effectifs	%
78	GUIDIME	26	0,25
79	GUIRE	26	0,25
80	DEMBAYA	25	0,24
81	TILLY	24	0,23
82	BOURODOUGOU	23	0,22
83	GANGARAN	23	0,22
84	SABOULA	23	0,22
85	AZAOUAD	22	0,21
86	NIATIAGA	22	0,21
87	NAMPALARI	21	0,20
88	FANGADOUGOU	19	0,19
89	WONTOFA	19	0,19
90	BAKOUNOU	18	0,18
91	LOGO	18	0,18
92	SERO-DIAMANOU	17	0,17
93	BOKE	16	0,16
94	BAGUINDADOUGOU	15	0,15
95	DJIRAMADJI	15	0,15
96	KANIAGA	15	0,15
97	NKOUMANDOUGOU	15	0,15
98	DIEBE	14	0,14
99	FAKOUROU	14	0,14
100	BAYA	12	0,12

N°	Terroirs	Effectifs	%
101	SINTEDOUGOU	12	0,12
102	WORODOUGOU	12	0,12
103	GOPELA	11	0,11
104	BELLEN	9	0,09
105	KOULOU	9	0,09
106	NIAMBIA	9	0,09
107	MALONTAMBAYA	7	0,07
108	SIDIBELA	7	0,07
109	GADOUGOU	6	0,06
110	TRINGA	4	0,04
Total		10 244	100

Source : Base des données sur les terroirs (IER, 2017)

**Tableau n° 2 : Répartition des terroirs suivant les zones naturelles**

Ce tableau regroupe le nombre de villages ou de hameaux et fractions nomades par zones naturelles allant du plus grand nombre au plus petit nombre. Ces zones naturelles renvoient à des hauts lieux de production où même à des espaces-ressources qui laissent plus de place à l'exploitation pluri-annuelle du même espace avec des producteurs, des gestionnaires et des régulateurs différents pour chaque type de produit. Par exemple, dans la zone du Delta Central, il y a les agriculteurs qui côtoient les éleveurs et les pêcheurs. Cette richesse confère à la zone des valeurs symboliques et en même temps le caractère de zone à forte charge conflictuelle.

N°	Zones naturelles	Effectifs	%
1	Delta	2 104	20,54
2	Plateau de Koutiala	1 870	18,25
3	Plateau Manding	1 476	14,41
4	Haut Bani Niger	1 086	10,60
5	Bandiagara-Hombori	1 005	9,81
6	Hodh	994	9,70
7	Gondo Mondoro	737	7,19
8	Guidimagha	238	2,32
9	Tilemsi	206	2,01
10	Aklé azouad	202	1,97
11	Gourma	188	1,84
12	Falémé	66	0,64
13	Adrar Timétrine	51	0,50
14	Azaouad	21	0,20
Total		10 244	100

Source : Base des données sur les terroirs (IER, 2017)

### **Tableau n° 3 : Répartition des villages/fractions du Mali selon les zones climatiques**

Ce tableau regroupe le nombre de villages par zone climatique allant du plus grand nombre de villages, hameaux et fractions au plus petit nombre. Toutefois, il y a lieu de relever que, ici, certains terroirs peuvent se trouver à cheval sur deux ou trois et même quatre zones climatiques. Ces contextes ne sont pas sans influence sur la psychologie, la solidarité et les rapports fonctionnels entre les membres dudit terroir et leur rapport aux autres ; aussi, se peut-il que, face à certaines contraintes (faits de sécheresse, de catastrophes écologiques ou politiques, etc.), ces terroirs traditionnels se trouvent disloqués et/ou modifiés.

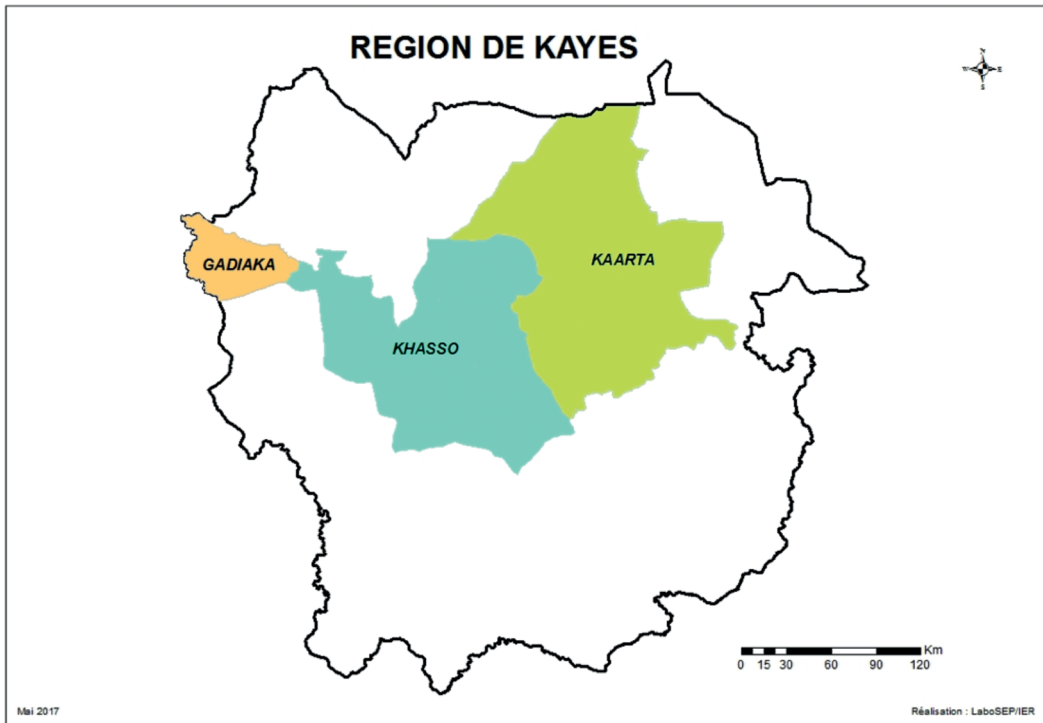
N°	Zones climatiques	Effectifs	%
1	Soudanienne	5 400	52,70
2	Sahélienne	3 460	33,80
3	Pré-guinéenne	1 020	10,00
4	Saharienne	364	3,60
Total		10 244	100

Source : Base des données sur les terroirs (IER, 2017).

# *QUELQUES TERROIRS PAR RÉGION ADMINISTRATIVE DU PAYS*

---

En nous conformant à leur ordre d'appel ou de création, nous commencerons par la région de Kayes pour terminer par celle de Taoudéni. Au-delà des grands foyers d'irradiation culturelle et d'organisations socioculturelle et politique, nous nous limiterons à ne citer que d'un (1) à trois (3) terroirs connus et ancrés dont le rayonnement est connu en dehors de la région, et même dans le pays.



La région de Kayes est peuplée de Malinké, Soninké, Peul, Bambara, Khassonké, Arabes, Wolof et une forte présence des communautés des régions dites du Nord du pays, consécutive notamment, aux événements de 2012 et à la mobilité des populations.

Nous nous référons à trois (3) terroirs en guise d'illustration : le Kaarta, le Khasso et le Gadiaga.

Le **Kaarta** couvre une bonne partie des cercles actuels de Diéma, de Kita et de Nioro du Sahel. Le terroir a servi de lieu de rayonnement du royaume de Diara (Jaara) ou Kingui<sup>1</sup>.

Le Kaarta a été le berceau d'un royaume de l'Ouest du Mali, fondé au XVII<sup>e</sup> siècle par les Bambara (et rival de celui de Ségou centré sur le delta intérieur du Niger).

À son apogée au XVIII<sup>e</sup> siècle, le royaume du Kaarta s'étendait du Khasso (région de Kayes) aux circonscriptions administratives actuelles de Nioro et Kita.

<sup>1</sup>- A rappeler que le vaste royaume de Diara avait sous son autorité plusieurs États vassaux : le Guidimakha, le Diafounou, le Kaarta, le Kaniarémé, le Guidioumé. Le royaume s'est constitué à partir de la ville de Diara, qui se situe au nord-est de l'actuel Nioro du Sahel, sur une partie du Mali et de la Mauritanie. D'après la tradition orale mandingue, la fondation du Kingui remonte au VII<sup>e</sup> siècle. À l'époque, le Kingui était occupé par des Soninkés venus de l'Est. Dans la langue soninké, *Diara* signifie « guérir ».

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, le Kaarta se redresse des rivalités consanguines avec Ségou. Il lutte victorieusement contre les Peuls du Fouta-Toro et soumet le Khasso. Le royaume de Kaarta atteint son apogée entre 1820 et 1830. Les armées du Kaarta razzient le Galam, le Bambouk, le Saloum. Une lutte s'engage ensuite contre les Diawara. En 1854, le royaume de Kaarta est assujéti par El Hadj Oumar TALL à Nioro. Les Massassi seront par la suite associés à El Hadj Oumar TALL pour la conquête de Ségou en 1861 : c'est la fin des royaumes bambara, et les débuts de l'empire dit « toucouleur » d'Oumar TALL (qui marque le début de l'islamisation des Bambara), empire qui disparaîtra à son tour à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle face à la colonisation française.

Le **Khasso** est la région située sur les deux rives du Haut-Sénégal, de Bafoulabé à Kayes, en République du Mali. C'est un carrefour entre de grandes provinces historiques du Soudan Occidental : au Nord, le Kaarta, centre de l'Empire des Bambara Massassi ; au Sud, le Bambouk, bastion malinké, riche d'or ; à l'Ouest la vallée du Sénégal et les comptoirs européens. La vallée du fleuve, relativement fertile, a attiré de tous temps les agriculteurs et les éleveurs. Les habitants du Khasso, les Khassonké, constituent une ethnie issue du brassage des peuples avec deux dominantes, les *Fula* (Peuls) et les Malinké. En réalité, par un long processus, les éleveurs *Fula* furent assimilés à la culture et à la langue des agriculteurs malinké. Néanmoins, chaque composante de la nouvelle ethnie garde certaines traditions anciennes qui influent sur son système d'organisation politique.

Les apports des Soninkés et des Maures sont importants dans la culture khassonké, notamment dans la langue.

Le mot *Khassonké* vient du mot *Khasso* (*khassa* au singulier), qui désigne en malinké la laine. Lorsque les Peuls dirigés par Diadié vinrent s'installer chez les Malinkés, ils portaient sur eux des boubous en laine (*khasso*). Ce nom est donc resté et a été donné à la région. *Khassonké* signifie « porteur de *khasso* ». Soninkés, Bambaras, Malinkés, Peuls, Maures, Toucouleurs et Wolofs cohabitent avec les Khassonkés.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, des Peuls, pasteurs originaires du Fouta Toro, de patronymes *Diallo*, s'installèrent dans les actuelles régions englobant le Diakhitéla et le Tomora. Ils avaient comme chef un nommé *Diadié Kundabalo* (voulant dire « qui n'est pas coiffé » ; sa chevelure n'était pas tressée, comme chez la plupart des hommes de l'époque). Cette région était peuplée pour l'essentiel de Malinkés. Les Peuls étaient soumis à l'autorité des Malinkés, de façon très dure. C'est ainsi que vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, les Peuls se révoltèrent, avec Yamadou Hawa, descendant de Diadié Kundabalo, pour chef. Une bataille eut lieu à Toumbifara. Les Peuls

victorieux échappèrent ainsi à l'autorité des Malinkés. Par la suite, ces Peuls et Malinkés se métissèrent ainsi qu'avec des éléments Soninkés et Maures, fondant ainsi la langue et le peuple khassonké.

Cependant, bien qu'ils parlent la même langue, ont les mêmes coutumes, habitent la même aire géographique et sont tous cultivateurs, certains Khassonkés revendiquent leur origine peule : c'est le cas des familles : *Diallo, Sidibé, Diakité*, tandis que d'autres revendiquent leur origine malinké, c'est le cas des familles : *Sissoko, Konaté, Dembelé*.

C'est la dynastie des *Bambéra*, créée par Diadié Kundabalo, qui fonda le Royaume du Khasso. Le fils de Yamadou Hawa, Sega Doua, fut le premier roi du Khasso. En 1800, à la suite des guerres fratricides entre les *Bambéra*, le royaume du Khasso éclata en cinq (5) provinces (*Dembaya, Séro, Almamy, Diadiéya* et *Guimbaya*), toutes gouvernées par un des membres de la dynastie *Bambéra*. La plus puissante était celle de *Dembaya*, avec à sa tête Hawa Demba Diallo qui régna de 1805 à 1830 et fit de Médine sa capitale. Le Khasso entretenait de grandes rivalités, avec les États malinkés du sud, au Bambouk dont les rois portaient le titre de Farin, quelques fois vassalisés par le Khasso.

Le Khasso, après les attaques des Bambara du Kaarta, les razzias des Maures, les ravages de l'esclavage, les attaques du conquérant toucouleur El Hadj Oumar TALL, tomba sous la domination des colons français à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Le **Gadiaga**, tout comme le Guidimakha, est baigné par le fleuve Sénégal et son affluent la Falémé. Ce terroir s'étendait sur les terres limitrophes des Républiques du Sénégal, du Mali et de la Mauritanie. Son étendue a connu, au cours du temps, des fortunes diverses. Son histoire est de toutes celles des provinces africaines de l'Ouest, la plus confuse et la plus mal connue, bien qu'elle ait joué un rôle des plus importants. Il n'est pas possible dans l'état actuel de la recherche historique d'en nommer les frontières exactes pour une époque quelconque. Ici comme ailleurs, la notion de frontière repose le plus souvent sur des données imprécises et arbitraires, constamment sujettes à contestation. En outre, il faut surtout ne pas oublier que l'histoire du Soudan repose sur des organisations politiques intimement enchevêtrées et que les noms qui sont sur nos cartes, paraissent désigner des territoires distincts. Ils désignent en fait des régions qui se compénètrent plus ou moins, comme les collectivités humaines qu'elles intéressent.

Delafosse, dans «Haut-Sénégal-Niger» pense que l'existence du Gadiaga comme Etat souverain remonterait au haut moyen âge. Il aurait été fondé vers la fin du VIII<sup>e</sup> siècle (790-800) par des familles soninké émigrées du Wagadou.

Les Bathily auraient fondé Galambou (ou Galambo) au confluent de la Falémé. D'autres grandes familles se seraient établies dans la même région à Yaressi ou Diaressi ou encore Diarissona, sur la rive nord du Sénégal, en face d'Ambidédi et Silla près de Bakel. Ces diverses colonies auraient formé le royaume du Gadiaga avec Galambou comme capitale. Les autres grandes familles étaient celles des Sibi, des Silla et plus tard, les Diakhité, Niakhaté et des Diabi.

Il pense, par exemple, que le nom Gadiaga ne serait qu'une variante dialectale du nom de Kaniâga, vaste contrée dont le Gadiaga aurait été une province. Alors que dans son Haut-Sénégal-Niger, il dit implicitement que la formation du royaume de Kaniaga (ou de Diara) est postérieure à celle du Gadiaga. En décomposant le nom Gadiaga, on a :

**Gadia** = guerrier, se quereller, se battre - ga suffixe indiquant le lieu, d'où Gadiaga = pays de la Guerre.

De même que Kaniaga signifie le « pays de la chasse » mais les renseignements sémantiques ne nous avancent en rien dans l'explication de l'origine de ces termes. Dans les récits de voyage et dans tous les documents historiques consécutifs à la pénétration européenne dans le Haut-Sénégal, le Gadiaga est désigné sous l'appellation erronée de pays de Galam (ou « pays de l'Or »). Cette dénomination ne se justifie nullement. Utilisée exclusivement par les Européens et les traitants Wolof, elle est ignorée des autochtones soninké qui ont toujours appelé et appellent encore leur «pays» Gadiaga. Ici encore, les pratiques sociales d'un passé fort lointain se mêlent à celles plus récentes, sans que l'on puisse en faire une distinction nette. Mais ceci n'est que l'expression d'une réalité commune à toutes les collectivités ouvertes à des échanges extérieurs qui voient leurs institutions économiques, sociales et politiques se déformer au fur et à mesure de leur contact avec des institutions étrangères.

Le Gadiaga demeure encore un terroir d'excellence de migration.



La région de **Koulikoro** est l'une des régions les plus diverses du pays et où la majorité de la population parle le *bamanan kan*. Le choix du BéléDougou, du Banico et du Mandé participe de ce constat.

Le **BéléDougou** (ou **Beledugu**) est une zone historique et une aire culturelle de l'actuel Mali.

À la limite des climats soudanais et sahéliens, c'est une région plutôt sèche essentiellement peuplée de communautés agricoles bambara. Cette région se trouve aujourd'hui comprise dans la Région de Koulikoro, principalement les cercles de Kolokani, Koulikoro, Banamba, Kati, et une partie du Cercle de Nara. L'importance des pratiques cynégétiques dans le terroir, à partir de la forêt classée du Baoulé qui déborde sur le cercle de Kita, pousse les populations à s'installer dans le Birgo et le Fouladougou.

La plupart des populations du BéléDougou resta animiste après la chute du Royaume Bambara de Ségou. Ce terroir fut en 1915 le siège d'une importante révolte contre le recrutement forcé de troupes par les autorités coloniales françaises, menée par Koumi Diossé.

Le **Banico** est situé au centre du Mali-Sud, spécifiquement autour de Dioïla dont le chef-lieu de la commune est Kaladougou. Le cercle de Dioïla est limité au Nord par les cercles de Koulikoro et Baraouéli, à l'Ouest par le cercle de Kati, à l'Est par le cercle de Koutiala et au Sud par les cercles de Bougouni et de Sikasso.

D'une superficie totale de 123 794 km<sup>2</sup>, le cercle de Dioïla s'étend sur le territoire des régions naturelles du Banico, du Guéniéka, du Diédougou, du Dolondougou et du N'Tlondougou. Le cercle est physiquement privilégié et relativement peuplé. Le cercle compte 23 communes : Banco, Benkadi, Binko, Dégnekoro, Diébé, Diédougou, Diouman, Dolondougou, Guégnéka, Jékafo, Kaladougou, Kémékafo, Kéréla, Kilidougou, Massigui, N'Dlondougou, N'Garadougou, N'Golobougou, Nangola, Niantjila, Ténindougou, Wacoro et Zan Coulibaly.

Aujourd'hui, il est l'un des sept (7) cercles de la région de Koulikoro. Le chef-lieu de cercle fut fondé vers le XVI<sup>e</sup> siècle par un chasseur ressortissant de Nanfassa dans l'actuel cercle de Bougouni. Les frères MARICO étaient au départ au nombre de quatre (4). Ils se séparèrent par suite de mésentente. Le premier s'installa à Dégnekoro, le second à Thion et les deux autres dont Sountiè MARICO, chasseur de profession à Finiana (village situé à l'Est de Dioïla). Ce dernier venait chasser les phacochères dans les marécages, puisqu'il y avait beaucoup de phacochères dans les zones. C'est ainsi qu'on appela la zone des phacochères d'où le nom de « Djela ». Dioïla est donc la déformation du nom initial qui était Djela. Devenu subdivision en 1934, Dioïla sera érigé en cercle après l'accession du Mali à l'indépendance en 1960.

Sur le plan hydrographique, le cercle de Dioïla est arrosé par trois rivières : le Bagoé, le Banifing, le Baoulé et leurs multiples affluents. Sur les granges de ces cours d'eau, on trouve des massifs forestiers qui renferment des espèces variées en flore et en faune. En raison de ses potentialités, le cercle de Dioïla connaît un important flux migratoire, en provenance des cercles voisins et même des localités du Nord du pays. La population est à 95 % agro-pastorale et se compose essentiellement de trois ethnies : bambara, peulh et dioula.

La religion dominante est l'islam avec une survivance de fétichisme dont les pratiques sont fortement maintenues dans beaucoup de villages. Quelques chrétiens existent çà et là et se retrouvent surtout parmi les fonctionnaires.

Le **Mandé**, un des premiers États d'Afrique de l'Ouest, d'après la tradition mandingue, est un pays dont les origines remontent à l'époque du Royaume du Ouagadou, de l'Empire du Ghana (300-1240), érigés par les Soninkés.

Le Mandé aurait été fondé par des chasseurs du Wagadou (ou Ouagadou), notamment par les ancêtres mythiques *Kontron* et *Sanin*, à l'origine des confréries de chasseurs Malinkés et Bambaras. Réputé pour le grand nombre d'animaux et de gibier qu'il abritait, ainsi que sa végétation dense, le Mandé était un territoire de chasse très prisé.

Les *Camara* (ou *Kamara*) sont considérés comme la famille la plus ancienne à avoir habité le Mandé, après avoir quitté, en raison de la sécheresse, le Oualata, une contrée du Wagadou, au sud-est de la Mauritanie actuelle. Ils ont fondé le premier village du Mandé, Kirikoroni, puis Kirina, Sibi, Kita. Un très grand nombre des familles qui constituent la communauté mandingue sont nées dans le Mandé.

Le Mandé est la province d'où est parti l'Empire du Mandé, plus connu sous le nom que lui donnent les Peuls, *Mali*, l'un des plus grands empires, qui ait existé en Afrique et dans le Monde.

Le pays mandingue englobe le sud et nord du Mali actuel jusqu'à Tombouctou, où Kankou Moussa, un des rois de l'empire du Mali, a construit la mosquée Djingaréïber, une partie Est de la Guinée, la partie Ouest du Burkina Faso, la partie Nord et le centre-nord de la Côte d'Ivoire, la partie nord du Sierra Leone, toute la Gambie, le sud du Sénégal, la partie sud-est de la Mauritanie et le nord du Libéria.

Le pays actuel du Mali, doit son nom à cette région du Mandé, tout comme le mot Mandingue (habitant du Manding, ceux du Mandé). Le pays nommé Mali actuellement, n'a pas le monopole du grand Mandingue ; il n'en représente qu'une partie.

### 3 RÉGION DE SIKASSO



Située dans l'extrême sud du Mali, la région de Sikasso est limitée au nord-ouest par la région de Koulikoro, au nord-est par la région de Ségou, à l'est par le Burkina Faso, au sud par la Côte d'Ivoire et à l'ouest par la Guinée.

Le relief est constitué de collines, de montagnes au sud, de vallées et de plaines au centre et au nord. Le massif du KénéDougou culmine à 800 m.

La région de Sikasso constitue une partie du bassin versant du Haut Niger. Elle est traversée par de nombreux cours d'eau, affluents du fleuve Niger : le Sankarani au Nord qui collecte les eaux et les déverse dans le Niger en amont de Bamako et le Bani au sud qui rejoint le Niger à Mopti après avoir collecté les eaux du Baoulé, du Bagoé et du Banifing.

Le climat est de type tropical soudanien, subdivisé en deux ensembles climatiques : la zone soudanienne humide et la zone guinéenne. C'est la région la plus humide du Mali et la plus arrosée (700 à 1 500 mm/an). La température moyenne annuelle est de 27 °C.

La couverture végétale va de la savane arborée à la forêt galerie. Dans la région, le gibier est abondant (hippotragues, éléphants, singes, phacochères, etc.). Ceci explique en partie la forte implantation de la confrérie des chasseurs (Donzo) dans cette région.

La région de Sikasso compte 26 forêts classées couvrant une superficie de 339 263 ha<sup>2</sup>.

Le Wassoulou, le Kéné Dougou et le Folona sont trois (3) des terroirs localisés dans la région.

Le **Wassoulou** (ou Wassulu, Wassalou, Ouassalou) est une région historique et une aire culturelle d'Afrique de l'Ouest, centrée autour de la ville de Yanfolila et à cheval sur le Mali, la Guinée et la Côte d'Ivoire d'aujourd'hui. Il donna son nom à un empire éphémère de l'Afrique de l'Ouest précoloniale à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : l'empire Wassoulou.

Le **Kéné Dougou** a été un royaume sénoufo dans la région de Sikasso (actuel Mali) fondé au XVIII<sup>e</sup> siècle. Le Kéné Dougou mena la résistance contre les colonisateurs français jusqu'en 1898, année pendant laquelle ils s'emparèrent de Sikasso.

Kadiolo est une ville frontalière malienne de la région de Sikasso située à moins de 10 km de la Côte d'Ivoire. C'est la capitale de l'entité historique du **Folona**. Dans le cercle de Kadiolo, se trouvent deux mines d'or (Massiogo et Syama) mais la principale activité économique demeure l'agriculture.

Kadiolo s'érige de plus en plus en un important centre d'échanges commerciaux entre le Mali et la Côte d'Ivoire avec un trafic de marchandises considérable. Le cercle de Kadiolo compte quatre (4) cercles : Kadiolo, Misseni, Fourou et Loulouni.

## 4 RÉGION DE SÉGOU



La région de **Ségou** est occupée par la zone sahélienne dans une proportion de 2/3. Trois zones climatiques distinguent la zone : le soudanien nord, le sahélien sud et le sahélien nord. La prédominance de la zone sahélienne du territoire régionale fait de Ségou une zone semi-aride. Cette donnée climatique est cependant atténuée par l'abondance des eaux de surface (fleuve Niger et fleuve Bani) permettant une agriculture irriguée.

Deux terroirs serviront d'illustration : le Méma et le Do.

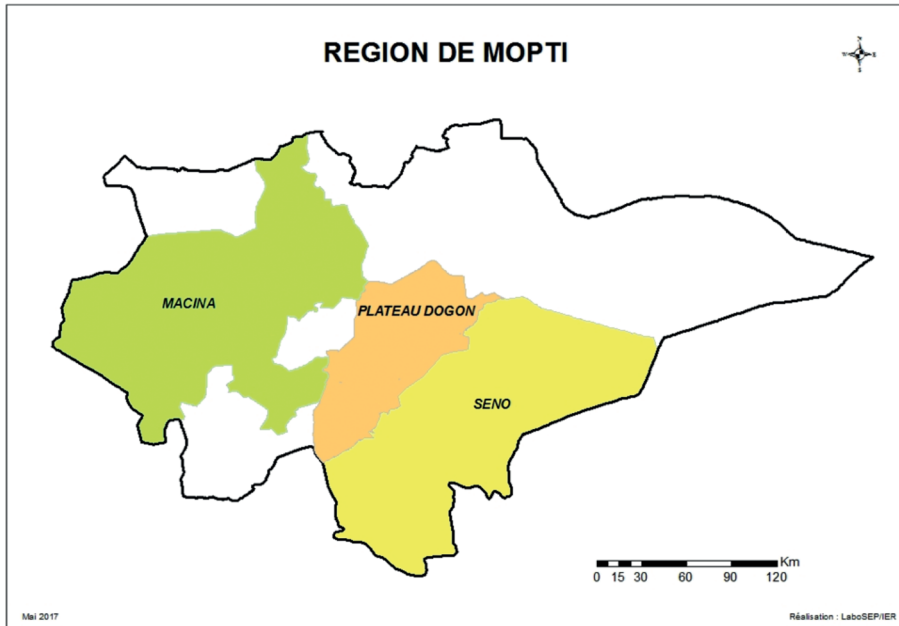
Le **Méma**, plaine de gisements alluviaux est située au nord de Macina, à l'ouest du lac Debo et du delta intérieur du Niger et au sud-ouest de la région des lacs. Le bassin maintenant sénescent a peut-être été la première zone de colonisation pour les communautés qui ont migré des landes en détresse du Sahara au cours des deux derniers millénaires avant J.C. Historiquement, le Méma fut l'un des plus petits Etats Soninké et également une province du Ghana.

**Le pays du Do ou Do-dougou**, composé de douze villages sur la rive droite du fleuve Niger, ce vieux terroir du Mali est célèbre pour avoir été la terre d'origine de personnalités célèbres du pays : Sounou SACKO, la mère de Biton COULIBALY fondateur du Royaume Bambara de Ségou, de Bakaridian KONE, chef de guerre (Tamani) et le vieux lion Banzoumana SISSOKO, griot prestigieux du Mali (Koni).

Le pays du **Do** demeure un espace vivant de la légende du mystérieux buffle du Dô lié à l'histoire de la mère de Soundiata KEÏTA, le fondateur de l'empire du Mali (Sogolon KONE).

# 5

## RÉGION DE MOPTI



Du point de vue morphologique, la région de **Mopti** comprend deux (2) formes principales, à savoir le plateau et les plaines. Ces formes morphologiques ne sont pas sans influence sur l'organisation sociopolitique et des modes de production, de même sur la psychologie.

Les principaux groupes humains habitant la région sont : les Peuls, les Marka, les Bambara, les Bozo, les Sonraï et les Dogon avec quelques groupes minoritaires, comme les Kel Tamacheq, les Arabes, les Mossi et les Daffing.

A la diversité des milieux physiques se conjugue une grande diversité des groupes humains dans la région. Nous sommes ici à un carrefour, un espace de contact entre différentes ethnies que l'on peut distinguer, selon leur mode traditionnel d'utilisation des terres, en sociétés d'éleveurs et sociétés de cultivateurs. Différents groupes d'éleveurs utilisent les pâturages de la région. Les nomades Kel Tamachek sont présents principalement au nord du « Gourma des Monts » où ils ont établi des campements, tels ceux d'Imanam, de Tin Habou ou de Tin Erdan. Leurs espaces de parcours habituels se localisent dans le Gourma, mais depuis les sécheresses, on les rencontre aussi dans les pâturages du Mondoro.

La Région n'est donc pas le domaine exclusif d'un groupe social. Elle est une imbrication de plusieurs ethnies, malgré l'existence d'aires de peuplement concentré correspondant à des noyaux humains à forte densité, comme par exemple le plateau dogon, le Macina, le Kunari. Ces noyaux de peuplement sont

historiques mais restent surtout vivants. Ils sont caractérisés par un mouvement perpétuel de composition et de recomposition entre la zone deltaïque et ses berges sahéliennes, d'une part, et d'autre part, entre les villages et leurs campements (de culture, de pêche, d'élevage).

**Le plateau** est essentiellement constitué par le plateau Dogon, également dénommé plateau de Bandiagara. L'altitude y dépasse souvent 700m (777m dans le mont de Bamba). Vers l'est, il se prolonge par le Dyoundé (Gandamia) puis par toute une série de pics isolés (1 153 m à la Main de Fatima et 1 155 m au mont Hombori).

Le **Macina**, ramené à l'empire Peul ou appelé la « Diina », est plus un royaume qu'un véritable empire fondé au XIX<sup>e</sup> siècle par le marabout peul Sékou Amadou du clan des *Barry*. Avec Hamdallaye comme capitale, l'empire du Macina s'étendait du nord de la région de Ségou jusqu'à Tombouctou, en passant par la région de Mopti. Il faisait frontière avec le royaume Mossi au nord du Burkina Faso.

Les peuls, venus du Fouta Toro, se sont installés dans la région vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, les « Satigué Ardos », chefs de clan peuls, de clan *Dicko*, contrôlent la région.

Sékou Amadou, exilé après avoir rencontré des problèmes avec les oulémas de Djenné, y livre sa première bataille en 1818 contre les *Ardos*, alliés au Fama (roi) de Ségou. Cette victoire le conduit à déclarer le Jihad, et à conquérir Djenné un an plus tard en 1819. Il ordonne que la grande mosquée, construite par le roi Koi Koumboro, soit abandonnée et non-maintenue, et il en fait édifier une nouvelle.

Il fonde alors un empire théocratique qu'il nomme *diina* (« foi en l'islam »). Il divise son empire en cinq (5) régions, chacune dirigée par un gouverneur militaire et un conseil religieux. Il fonde la ville d'Hamdallaye, qui devient la nouvelle capitale, où siège le conseil de la *diina*, composé de quarante chefs religieux et militaires, et placé sous son autorité. Il développe l'enseignement coranique. L'empire est régi par la charia malékite.

En 1844, à la mort de Sékou Ahmadou, son fils Amadou Sékou puis son petit-fils Ahmadou Ahmadou, en 1852, dirigent l'empire. En 1862, l'empire, encore prospère, est attaqué par l'empereur toucouleur El Hadj Oumar TALL, qui s'empare de Djenné et d'Hamdallaye.

**Séno** : Administrativement, cette plaine de 33 695 km<sup>2</sup> couvre les Cercles de Bankass et de Koro ainsi qu'une partie de celui de Douentza (Arrondissement de Mondoro ainsi que le sud des Arrondissements de Douentza Central, Boni

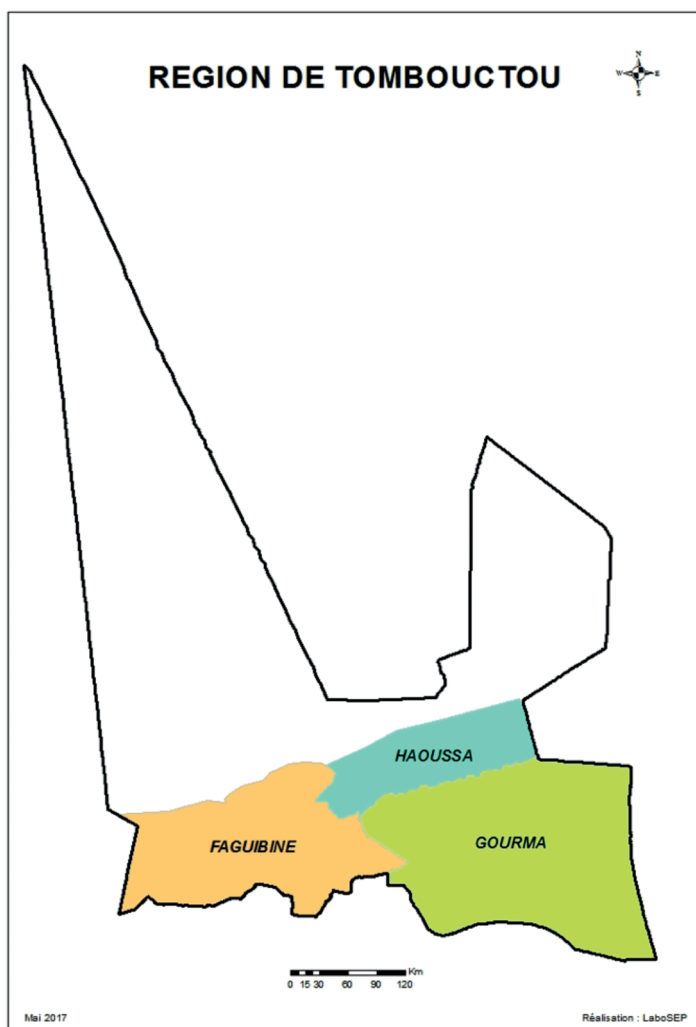
et Hombori). Il s'agit d'un fossé d'effondrement coincé entre le plateau Mossi et le plateau Dogon. Les plaines dites « seno » sont constituées de matériaux du continental terminal (sables et grès argileux) coiffés d'une dalle cuirassée. Localement, on distingue le Seno Mango, ou Grand Seno, et le Seno Gondo. Au sud, la topographie est dominée par des bancs de collines ; au nord règnent les cordons de dunes. L'histoire de son peuplement a toujours constitué un enjeu majeur pour la reconstitution des identités culturelles, sociales et même « ethniques ». De par son caractère de carrefour, la plaine du Séno, reconnue pour la richesse de ses traditions orales dont la transmission se fait de génération en génération, est un terrain idéal pour aborder une telle reconstitution de l'histoire de peuplement

La plaine du Séno a été concernée par au moins quatre (4) vagues de migration successives. La première est probablement concomitamment venue des populations nomades originaires du nord et de l'est de l'Afrique ainsi que des sédentaires de l'empire du Ghana, après que celui-ci ait atteint son apogée. La seconde semble provenir de l'empire du Mali, après le pèlerinage de Kankou Moussa à la Mecque. La troisième a probablement résulté du repli depuis le nord.

À partir du XVI<sup>e</sup> siècle et jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, beaucoup de conquérants ont puisé leurs esclaves dans la plaine du Séno. C'est le cas des conquérants Touareg, Mossi, Bambara de Ségou et Peul du Macina.

Entre le XIX<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècle, la plaine du Séno a connu un contexte plus sûr et les habitants ont commencé à rejoindre des emplacements anciennement occupés dans la plaine. Cependant, cette dynamique de retour a été freinée par la colonisation française. Cette nouvelle conquête reste un souvenir douloureux pour une bonne partie de la population de la région qui a vu partir les bras valides, réquisitionnés pour le front ou enrôlés de force pour de grands chantiers de travail. À la fin de cette période, la stabilité est revenue et la population de la plaine a pratiquement doublé.

## 6 RÉGION DE TOMBOUCTOU



Quatre (4) grandes zones de peuplement circonscrivent la région de **Tombouctou** : la zone des lacs, le Gourma, la vallée du fleuve et le Haoussa. Le fleuve Niger est la principale ressource en eau. Il traverse la région sur 400 km où il alimente un système de mares et de lacs : Fati, Télé, Tanda, Horo, Faguibine, etc. La plupart de ces mares et lacs connaissent des baisses de niveaux importantes à la suite de la faiblesse des précipitations, de l'irrégularité des crues et de l'ensablement.

Malgré les difficultés rencontrées, l'économie de la région repose sur le secteur primaire (agriculture, élevage et pêche). L'élevage occupe près de 60% de la population. Les petits ruminants constituent la source de revenus la plus importante. La répartition du cheptel sur le territoire montre que l'élevage est pratiqué dans l'ensemble de la région, mais cette pratique varie selon l'espèce animale, le lieu et la saison, ce qui lui confère son caractère très mobile et transhumant. Les zones de concentration des troupeaux en saison sèche se trouvent dans la vallée du fleuve alors qu'en hivernage, les troupeaux se

dispersent un peu partout dans le gourma et le haoussa loin des aires de culture. Les terroirs retenus, ici, sont : le Gourma, le Haoussa et le Faguibine.

Le **Gourma** est situé sur la rive droite de la boucle du Niger. Pendant les périodes de bonne pluviométrie, les groupes ethniques vivent en harmonie grâce aux échanges de ressources naturelles. Cependant, depuis les dernières sécheresses, l'équilibre socio-économique n'est plus en conformité avec celui des écosystèmes. La dégradation des pâturages et des terres cultivables a provoqué la concentration des activités de production autour des rares points d'eau, créant ainsi une situation conflictuelle et concurrentielle entre les différents groupes ethniques.

Le Gourma n'a pas toujours été aussi sec ; il y a seulement 5 000 ans, des prairies verdoyantes permettaient le développement d'une faune nombreuse et variée. Aujourd'hui, les éléphants, dont le nombre est évalué à plus de 500 têtes, tentent de survivre en se déplaçant sur de vastes espaces.

Interface entre le désert et les tropiques humides, le Gourma se caractérise par une grande variabilité des ressources dans le temps et dans l'espace. Les pluies sont peu abondantes (moins de 450 mm/an), même si, dès les premières pluies d'hivernage, le Sahel reverdit : durant la longue saison sèche (plus de 8 mois), eau et pâturages se font rares, hormis dans certains bas-fonds.

De part et d'autre du Gourma, s'étendent de vastes ensembles dunaires, recouverts dans la partie sud par une savane faiblement arborée d'acacias (Seno Mango) qui laisse progressivement place à une steppe à épineux vers le Nord (Gourma). C'est un terroir par excellence d'élevage et où vivent en majorité des Songhoï, des Touareg, des Arabes et des Peuls. Pasteurs-nomades et commerçants, ils étaient eux aussi organisés autour d'une chefferie dotée d'une grande aura religieuse, celle des Kounta.

**Le Haoussa** (rive gauche du fleuve) est une zone de très grande aridité dans laquelle le caractère aléatoire des précipitations rend l'agriculture pluviale extrêmement hasardeuse. Le fleuve Niger et ses multiples diverticules (marigots qui s'y jettent ou bras d'eau qui se remplissent lors de la crue annuelle) atténuent localement la rigueur des conditions de ces immensités désertiques et offrent des opportunités importantes pour l'agriculture : périmètres irrigués, riziculture de submersion pendant la crue, systèmes des Lacs dans la région de Goundam (Faguibine), etc. Ce réseau hydrologique crée en saison sèche des ressources en eau et en pâturages qui déterminent les mouvements des troupeaux et réalimentent par infiltration les nappes phréatiques de la région.

Les relations entre agriculteurs et pasteurs en ont été modifiées, ceci d'autant plus qu'apparaissent des systèmes de métayage ou de salariat agricole qui ont à la fois permis d'intégrer des nomades en cours de sédentarisation suite aux sécheresses dans les processus de production agricole mais ont profondément inversé une partie des rapports de force entre communautés. Les mouvements de ces troupeaux suivront des axes perpendiculaires au fleuve, allant des berges vers le Haoussa (zones exondées de la rive gauche) ou le Gourma (zones exondées de la rive droite) pendant la saison des pluies et revenant sur la bande fluviale et ses bourgoutières pendant la saison sèche. La dispersion des puits et forages, ainsi que celle des mares et autres points d'eau traditionnels qui parsèment la région, conditionnent, au sein de systèmes fonciers complexes et d'une véritable gestion fourragère, la répartition des troupeaux au-delà de la frange fluviale

Les communautés Touareg, Arabes, Bellah, Songhay, Peulh et Bozo sont complexes et fractionnées en interne par des systèmes de pouvoir et de relations d'exploitation. Elles ont toujours vécu des relations ambiguës entre elles, fondées à la fois sur des antagonismes culturels que l'histoire a souvent exacerbés, mais aussi des compétitions foncières, et des complémentarités qui rendent les interrelations indispensables. C'est le cas par exemple, des échanges entre produits d'origine animale et productions agricoles, de la gestion des terroirs, de l'utilisation collective ou appropriée des points d'eau dans le Haoussa ou le Gourma et enfin de l'accès à l'eau et aux bourgoutières de la vallée du fleuve Niger. En effet, ce dernier, en modifiant fortement les données agro-écologiques et humaines des contextes sahélo-sahariens et sahariens que l'on trouve par exemple plus à l'est au Niger ou à l'ouest du Mali ou encore vers la Mauritanie, joue un rôle fondamental dans la géographie humaine de la région. Il modèle dans le temps et l'espace les relations entre les groupes disséminés dans le désert et les pâturages du Sahel pendant l'hivernage et rassemblés autour des mares et des berges du fleuve pendant la saison sèche.

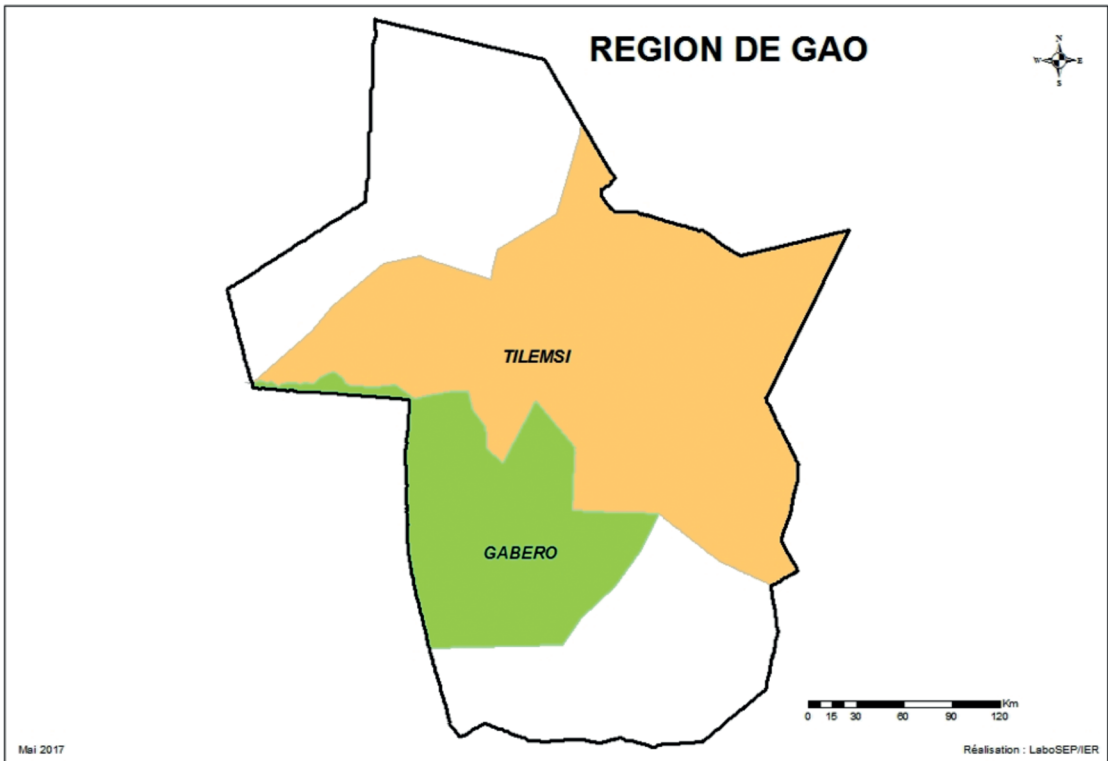
Le système **Faguibine** se compose de deux zones bien distinctes. Une zone de marigots traversant les immenses plaines fertiles du Kessu et du Cilli dans les cercles de Diré et Goundam et une zone lacustre allant de la ville de Goundam à Ras el ma. La zone de marigots est formée par les marigots de Farabango (52 Km), Kondi (64 Km), Tassakant (104 Km) et le marigot de Goundam (17 Km). La zone lacustre est composée des lacs Télé et Takara (13 000 ha), Gouber et Kamango (20 000 ha) et le lac Faguibine (53 000 ha). Le système hydraulique du Faguibine fonctionne comme un déversoir latéral du fleuve Niger. La cote des chenaux est telle qu'il n'y a jamais de retour de l'eau vers le fleuve.

Le système Faguibine regorge d'immenses potentialités agricoles, pastorales, halieutiques et sylvicoles. Les plaines totalisent une superficie aménageable de 250 000 hectares et qui constituent la zone où la petite irrigation est la plus développée dans la région avec une multitude de petits périmètres irrigués destinés à la culture du riz, du blé, de l'anis/cumin et des cultures maraîchères; la zone des lacs avec une superficie de 86 000 hectares de terres réputées très fertiles où sont cultivé en décrue le sorgho, le mil, le maïs, le blé, les légumineuses et malvacées.

Les différents plans d'eau attirent les pêcheurs de toutes les contrées du Mali, particulièrement les écosystèmes lacustres qui constituent des frayères offrant des conditions idéales de reproduction pour les poissons. Dans un paysage si aride, les lacs et les chenaux du système Faguibine constituent des ressources pastorales irremplaçables offrant pâturages et abreuvoirs au cheptel du grand nord et du sud. Les conditions parfaitement oasiennes créées par les lacs attireraient une faune sauvage riche et variée renforçant le potentiel éco touristique et cynégétique de la zone lacustre.

Fascinés, par les potentialités de cette zone, des ingénieurs, des chercheurs ont tenté, non sans succès, de mettre la zone lacustre en valeur. D'abord sous le règne de Soni Ali Ber, roi des Songhaï. On creusa, en 1483, le canal qui reliait, par voie d'eau, Raz- Elma à Oualata. Puis, l'ingénieur français, Vitallis, creusa un autre canal, dénommé « Canal Vitallis », qui relie le lac Fati au lac Télé. C'était en 1919. A l'époque, la zone lacustre du Mali était le grenier de la sous-région ouest-africaine. Elle approvisionnait les pays d'Afrique de l'Ouest en riz, en niébé, en blé, mais aussi, en poisson sec et fumé. La zone lacustre du Mali est l'une des rares zones de culture, qui ne nécessite pas d'engrais pour produire des céréales de qualité.

Le système Faguibine fut autrefois la vache nourricière des populations du nord Mali et même celles de l'intérieur et de certains pays voisins. D'où son nom de « grenier du septentrion ». Cet eldorado a ensuite disparu laissant place à l'insécurité alimentaire et à l'exode massif des jeunes. Aujourd'hui, une ultime tentative de réhabilitation du système est en cours avec la création de l'Office pour la Mise en Valeur du système Faguibine (OMVF).



Aujourd'hui, une commune rurale de la région de Gao porte le nom **Gabéro**. Elle est située dans la partie Sud-Est du cercle de Gao dont elle était l'un des premiers arrondissements post-indépendance.

Avant la pénétration coloniale, Gabéro s'étendait de Koïma-harizouro (commune de Sonni Ali ber) à Boudoungol (Ansongo). Gabéro a été érigé en canton en 1917. Compte tenu de sa grande organisation et de sa notoriété dans la partie septentrionale du Mali, les populations refusèrent l'idée de voir rattacher leur terroir au Niger, comme proposé lors de la décolonisation.

Fondé par les Peulh, Gabéro est le fruit d'une longue migration. L'actuelle commune de Gabéro est située sur une petite partie de Gabéro d'antan. Elle comprend 12 villages de l'ancien Gabéro et quatre (4) villages qui étaient rattachés au pouvoir Songhoy de Gao (rive gauche de la commune). Il faut aussi noter aujourd'hui que Gabéro, contrairement à ce que beaucoup pensent, Gabéro n'est pas un seul village mais un ensemble de 12 villages unis par des liens de sang.

Aujourd'hui, toutes les sources concordent sur le fait que Gabéro a été fondé par les Peulh au XV<sup>e</sup> siècle et est le fruit d'une longue migration. L'ancêtre des Peulh fondateurs de Gabéro serait venu du Macina. Prince héritier, nommé par

son père, roi d'une province lointaine, il y resta pendant 20 ans. A la mort de son père, il retourna dans son Macina natal.

Suite à cette migration, ils atteignirent Gao pendant la domination des Arma. Leur premier site d'habitation serait Faranjirey (actuel Gao III). A leur arrivée, ils étaient des lettrés musulmans et nouèrent des relations avec les Arma. Suite à une querelle avec les Arma, ils furent déportés dans le Gourma, espace inhabité et refuge des fauves. Après leur installation forcée dans cet endroit, Alpha Omorou aurait prié Dieu et lui demanda de rendre l'espace paisible. Depuis l'espace s'appelait « Yeiney » qui signifie « paix, frais ».

Désormais, c'est à partir de Yeiney que va se former le grand Gabéro. Ces occupants commencèrent à se marier parmi les Songhoy, les Peulh et les Arabes. Ils finirent par désigner parmi eux leur chef et acquirent leur autonomie. Le premier chef de Gabéro fut Ahamadou Mahamane Moussouroukou. Le règne de celui-ci fut de très courte durée. Le 2<sup>e</sup> Amirou fut Kanna, qui régna pendant 10 ans.

A partir de 1845, commença la véritable indépendance politique de Gabéro. Entre 1855 et 1890, (règne d'Abuba et surtout apogée de la chefferie), Gabéro commença à imposer son hégémonie sur tout le Gourma, qui s'étendait désormais de Lobbou à Boudoungol.

Lorsque les Peulh de Gabéro arrivaient sur leur territoire actuel, cet espace était déjà habité. Par exemple :

- ▶ de Sofari à Marga, l'espace appartenait au Tchognadji Borno ;
- ▶ de Zinda à Albaraka baria djindo aux Seybatan ;
- ▶ d'Albaraka baria djindo à Fono aux peulh de Bahondé actuellement installés à bamba ;
- ▶ de Koissa à Ansongo au Tchognadji Tarfirdjel.

Durant toute la période pré-coloniale et coloniale, Gabéro avait un seul chef politique. Cette chefferie n'était pas héréditaire. Le chef était élu sur proposition d'un conseil de sages regroupant toutes les couches de la société. Le chef se recrutait seulement parmi les nobles et en fonction des critères bien définis, dont la tolérance.

A l'indépendance, Gabéro a été morcelé et partagé entre les différents arrondissements: les villages de Lobbou, Arhabou et toute la bande Nord revient à l'arrondissement central de Gao, de Todjel-Bara jusqu'à Bazi à l'arrondissement

central d'Ansongo. Gabéro, au lieu d'être un seul village, a été partagé en 12 villages, avec chacun à sa tête un chef.

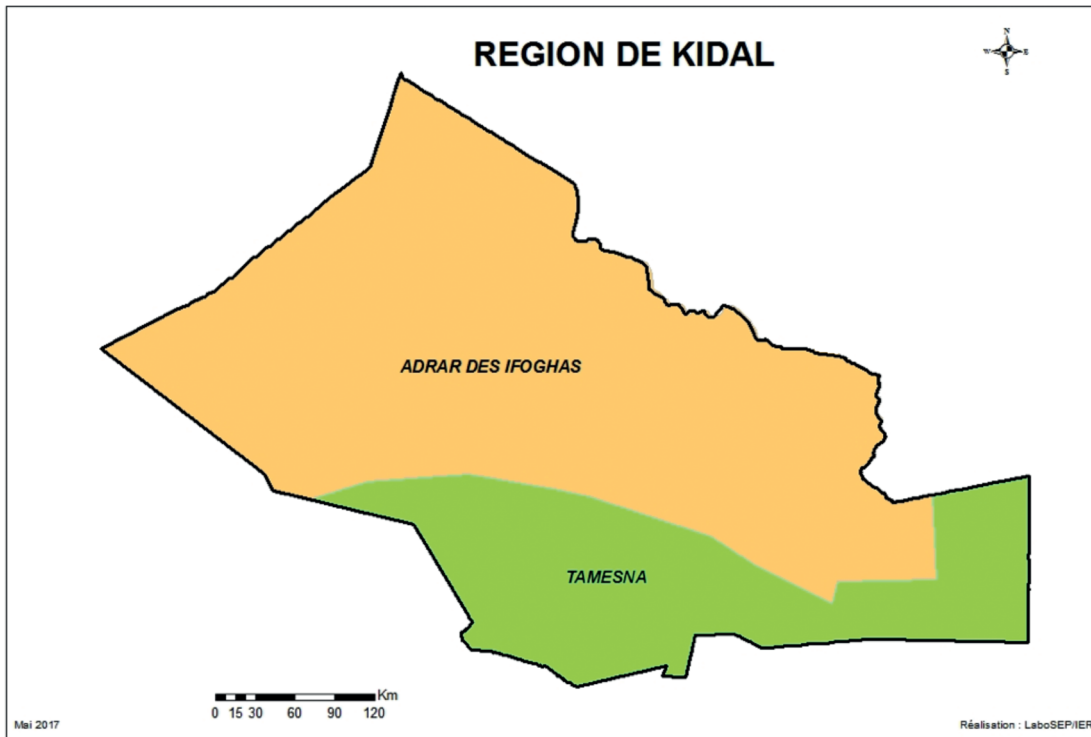
Le **Tilemsi**, terroir d'excellence des pasteurs nomades à mi-chemin vers la curée salée, est consacrée en Commune rurale par la Loi n°96059 du 04 novembre 1996, portant création de Communes en République du Mali. Cette commune est issue de l'éclatement de l'Arrondissement de Djébock dans le cercle de Gao en deux Communes rurales (Anchawadj et Tilemsi). Son Chef-lieu Tin Aouker est situé dans la vallée fossile du Tilemsi sur la transsaharienne à 70km au Nord de la ville de Gao.

Le Tilemsi dispose d'un relief très modeste composé de grandes étendues de plaines (vallée fossile du Tilemsi) et de quelques plateaux moyens reconnus et appréciés pour la qualité de leur tapis herbacé (Azawa).

Le Tilemsi possède des oueds servant de zones de repli pour le cheptel pendant la saison sèche, zones autour desquelles se sont installées les communautés. Il compte sept (07) secteurs pastoraux et agroécologiques de développement:

- ▶ Agharous (Agharous - Tin Adhidj - Fèsenfès - Inhouchawène). Le site d'Agharous (toponyme Touareg signifiant puits ou puisards profonds) est une zone habitée par des populations autochtones majoritairement Touareg du Cercle de Gao ayant creusé des puisards traditionnels dans sa partie Est correspondant au ressort territorial et administratif du Cercle de Gao depuis l'époque coloniale française ;
- ▶ Azerzi (Amarakad - Tadakamat - Tawardé) ;
- ▶ Alata (Ernadjef - Tin Alher - Tidjalalène) ;
- ▶ Tilemsi (Tin Aouker- Intaghat - Ardjabech - Tinersane) ;
- ▶ Inabarem (Tin Adjhanan - Intamat) ;
- ▶ Intesimt (Inadalab - Ifardane - Talhaninit) ;
- ▶ Assalwa (Ebaghaw- Tin Afer - Tidjerwène - Ifalawlawène).

La Commune rurale du Tilemsi et l'Arrondissement de Tin Aouker partagent l'élevage comme activité principale et de production des richesses avec les Communes rurales voisines à vocation pastorale de Tarkint (Cercle de Bourem), d'Anefis (Cercle de Kidal), d'Alata (Cercle de Ménaka) et d'Anchawadj (Cercle de Gao).



Deux (2) grands terroirs se partagent la région de **Kidal** : Adrar des Ifoghas et Tamesna.

**Adrar-n-Ifoghas**, signifiant « la montagne des Ifoghas » en langue touarègue ou aussi Adagh est un massif montagneux situé à la fois dans le Nord-Est du Mali et dans le Sud de l'Algérie. Il est un des principaux massifs montagneux du Sahara, avec l'Aïr, le Hoggar et le Tibesti. Son point le plus haut est le mont Essali qui culmine à 890m.

Les habitants de l'Adrar des Ifoghas se nomment les Kel Adagh (« les gens de l'Adagh »), le terme Kel Ifoghas se rapportant spécifiquement aux membres de la tribu des Ifoghas, sachant que tous les Ifoghas ne vivent pas dans l'Adrar (d'autres vivent dans l'Aïr ; d'autres dans l'Ajjer ou dans le Gourma). L'Adrar des Ifoghas, si l'on excepte Kidal, où un certain brassage des populations a pu s'opérer, présente une remarquable homogénéité culturelle dans la mesure où elle est quasi exclusivement peuplée de nomades touarègues, ce qui explique la spécificité de son histoire. Toutefois on y trouve aussi des Sonrhai, des Bellahs et quelques Dogons, Haoussas et Peulhs.

La superficie du massif est d'approximativement 250 000 km<sup>2</sup>. La région est jonchée d'empilements granitiques sous forme de blocs très érodés. Les vallées

y sont larges et peu encaissées ; elles s'ouvrent à l'est sur la plaine du Tamesna, à l'ouest sur le fossé du Tilemsi, au sud sur le bassin occidental de l'Azawagh et au nord sur le Tanezrouft.

Ce massif montagneux situé en plein cœur du Sahara accueille une importante population touarègue, les montagnes jouant dans le désert le rôle de « châteaux d'eau ».

L'Adrar des Ifoghas est riche en gravures rupestres. L'Homme d'Asselar y a été découvert par Théodore Monod, dans les environs d'Essouk (20 décembre 1927).

Au cours de la dernière décennie, ce terroir a servi de refuge à des groupes armés, salafistes et djihadistes notamment, ainsi qu'à des trafiquants.

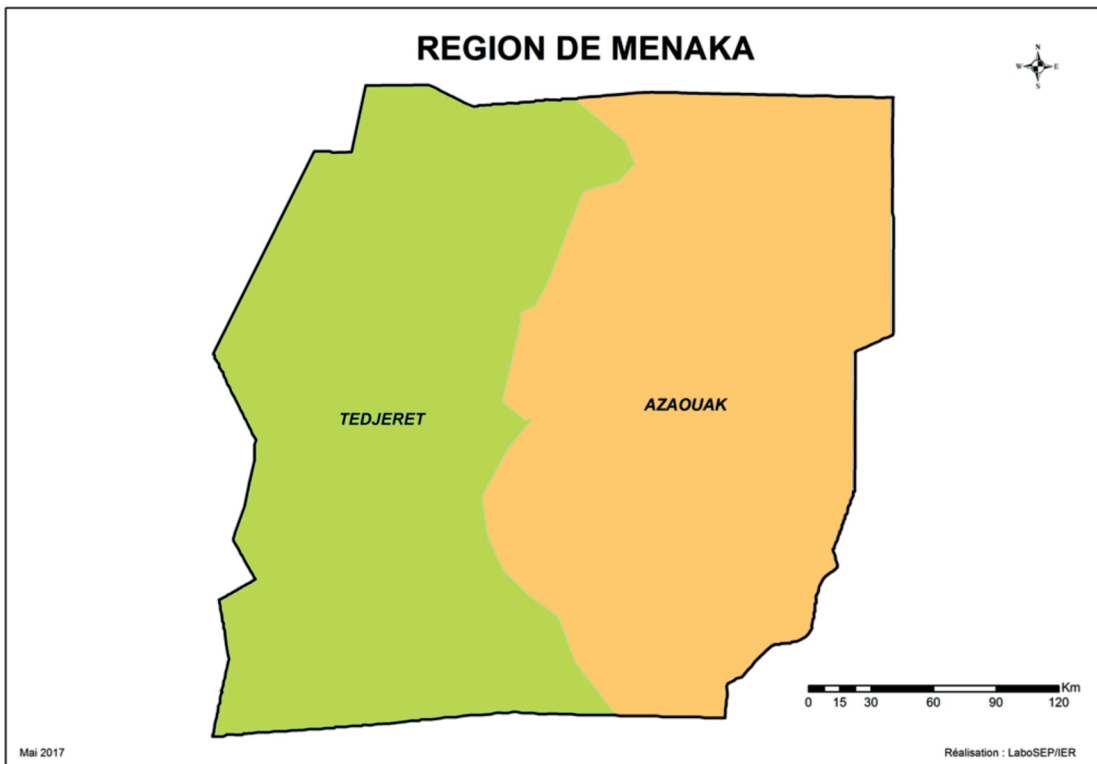
Le **Tamesna** est un important terroir environnant situé au nord-est du Mali entre Kidal et Ménaka. Le Tamesna abrite encore une faune remarquable. Cependant, cette zone s'appauvrit de plus en plus de sa faune et de sa flore. Les plus dignes représentants de la faune du Tamesna, sont la gazelle dama, la gazelle dorcas, le mouflon à manchettes, et le guépard du Sahara.

Toutes ces espèces très vulnérables, et pour certaines menacées d'extinction, sont protégées par les Conventions Internationales et par la loi malienne.

Par exemple, la gazelle dama, une élégante biche aux flancs blancs, n'existe plus qu'en petit nombre au Mali, au Tchad et au Niger. A ces espèces, s'ajoutent de nombreux oiseaux, notamment différentes sortes d'outardes, qui se font, elles aussi, de plus en plus rares.

Jadis abondante et diversifiée, la faune de la région de Kidal a totalement souffert de l'action des hommes (braconnage) et de celle de la nature (rigueur du climat). Les espèces spectaculaires qui ont disparu sont l'Addax, l'Oryx, l'Autruche et la Gazelle dama. Cependant, le reliquat de cette faune de la frange saharienne notamment la Gazelle dorcas, les Outardes, les chacals, les hyènes ; etc, peut contribuer à promouvoir le tourisme à travers la chasse sportive, la chasse à vue, si elle est bien protégée, aménagée et gérée.

Le Tamesna est une zone d'élevage camelin par excellence. La végétation est composée d'une strate herbacée par endroit et de quelques ligneux épineux. Les points d'eau sont rares et la nappe phréatique, abondante, est très profonde.

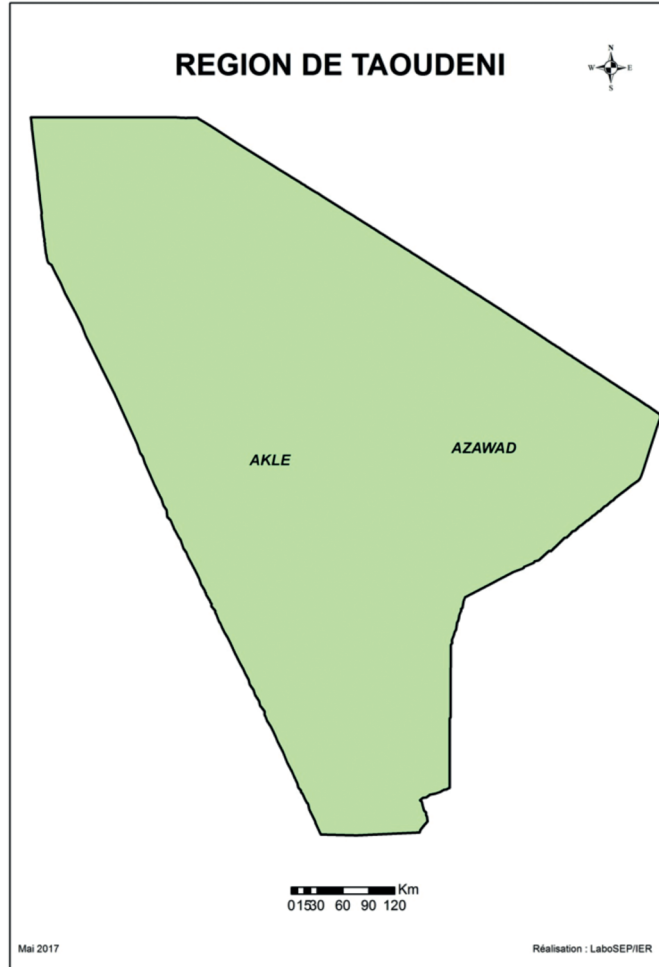


Des sept (7) grands terroirs connus de **Ménaka**, le choix de l'**Azawak** (ou **Azawagh** ou *Azawag* ou *Azaouagh*) et du **Tedjeret** n'était pas facile. Ces terroirs ont les mêmes caractéristiques que les espaces occupés par les Touaregs, les Daoussahaq, les Peuls, les Sonraï et les Bellas qui vivent dans la région. La crue et la décrue de ces vallées fossiles sont indicatives des systèmes et des rapports de production.

L'Azawak est un affluent fossile du fleuve Niger, sur sa rive gauche, d'une longueur de 1 600 km environ. Le bassin de l'Azawak couvre une superficie d'environ 420 000 km<sup>2</sup> comprenant l'Aïr, le Hoggar et l'Adrar des Ifoghas, à la limite du Niger et du Mali.

La partie nord du bassin de l'Azawak comprend les plaines de Talak au pied du massif de l'Aïr et du *Tamesna* vers le Mali.

Le **Tedjeret** prend sa source à Tin Tibizaz dans l'Adrar des Ifoghas. Après avoir reçu le Tin Amasin, l'In Fadimata et l'In Teduff, elle alimente la mare de Ménaka, donne naissance à de belles mares en hivernage en particulier celle de Taserest au Sud de Ménaka et disparaît progressivement après Bani Bangou pour se perdre, sans jamais rejoindre le fleuve Niger.



La région de **Taoudeni** est habitée majoritairement par des communautés arabes avec une présence minoritaire de sonrhais. Elle est connue à travers des sites mémorables tels : Araoune la cité des juristes conciles arabes et les mines de sel de Taoudeni. De tous les terroirs requis, celui d'Azawad aurait fait couler plus d'encre ces dernières années.

Le terme Azawad renvoie à un toponyme local, voire transrégional appelé ainsi par les Touaregs qui veut dire cuvette ou récipient en bois servant dans les emplois culinaires (*Azawa* au masculin singulier, *Tazawat* au féminin singulier) et pastoraux (abreuvoir). Il désigne aussi un terroir local cartographié dans la zone de Araouane (Azawad) et des références à l'Est de Gao (Azawa) et au Sud de Ménaka (Azawagh).

Le terme Azawad a été utilisé comme support médiatique et levier politique d'unification des différentes révoltes et rébellions intervenues dans cette zone contre le pouvoir central de Bamako. Toutefois, l'utilisation de ce terme n'a

jamais pu faire l'unanimité chez les populations nomades ni rallier les populations sédentaires majoritaires dans les régions du Nord. Le Gouvernement malien au titre du Pacte National du 11 avril 1992, ne s'est pas opposé à l'appellation Azawad sous réserve du libre choix des populations.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger, la Conférence d'Entente Nationale, tenue à Bamako du 23 mars au 02 avril 2017, est parvenue aux conclusions suivantes :

- ▶ le terme Azawad ne renvoie plus à aucun projet politique ;
- ▶ l'appellation Azawad, au plan administratif, ne peut englober de fait toutes les régions dites du Nord ;
- ▶ l'appellation Azawad recouvre une réalité socioculturelle, mémorielle et symbolique partagée par certaines populations du Nord du Mali.

## RÉFÉRENCES

- ▶ BAGAYOKO, Shaka, 1989, « Lieux et théorie du pouvoir dans le monde mandé : passé et présent », **Cahier Sciences Humaines**, Mali, 25 (4), p. 445-460.
- ▶ BAGAYOKO, Shaka, 2004, « Fondements Socio-anthropologiques du Triptyque Terre Terroir Territoire », *Études Maliennes*, n° 61, Institut des Sciences Humaines (ISH), p. 36-51.
- ▶ SAUTTER, Gilles. A propos de quelques terroirs d'Afrique Occidentale. Essai comparatif. in: *Études rurales*, n°4, 1962. pp. 24-86; doi : 10.3406/rural.1962.996
- ▶ [http://www.persee.fr/doc/rural\\_0014-2182\\_1962\\_num\\_4\\_1\\_996](http://www.persee.fr/doc/rural_0014-2182_1962_num_4_1_996)
- ▶ <http://www.urd.org/Pour-une-approche-holistique-des>

